

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le trente janvier à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 25 janvier 2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 14 ; Présents 13 ; Procurations 1

PRESENTS : Mesdames BLANC ; GATELIER ; OULIER ; TINGAUD ; SECHET ; SICOT ; Messieurs BIARNAIS ; CONDAC ; ROUSSEAU ; CHAUVET ; CAILLAUD ; PARADOT qui a été nommé secrétaire de séance ; PEIGNÉ ; Mme BAILLEUL conseillère aux décideurs locaux

EXCUSE : Mme NAUD Anne-Sophie donne procuration à Mr Sébastien CHAUVET

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2021.

DELIBERATION N°1

Approbation des Comptes de Gestion 2020 dressés par le Receveur Municipal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures aussi bien pour le budget communal que pour le budget du lotissement.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les comptes de gestion 2020 du trésorier de Civray, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°2

Vote du Compte Administratif 2020 –Lotissement des Grandes Versannes

Le Conseil Municipal présidé par Mr Jean-Claude BIARNAIS, vote à 13 voix pour le Compte Administratif 2020 et arrête ainsi les différents comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	591 253,12
	Réalisé :	478 718,55
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	591 253,12
	Réalisé :	253 449,26
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	665 901,72
	Réalisé :	253 449,26
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	665 901,72
	Réalisé :	422 996,95
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-225 269,29
Fonctionnement :	169 547,69
Résultat global :	-55 721,60

DELIBERATION N°3
Affectation des résultats 2020 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	17 729,20
- un excédent reporté de :	187 276,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	169 547,69
- un déficit d'investissement de :	225 269,29
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	225 269,29

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	169 547,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	169 547,69
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	225 269,29

DELIBERATION N°4
Vote du Compte Administratif 2020 –Commune

Le Conseil Municipal présidé par Mr Jean-Claude BIARNAIS, vote à 13 voix pour le Compte Administratif 2019 et arrête ainsi les différents comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 313 609,54
	Réalisé :	118 650,59
	Reste à réaliser :	76 000,00
Recettes	Prévu :	1 313 609,54
	Réalisé :	383 802,15
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 495 752,88
	Réalisé :	393 001,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 495 752,88
	Réalisé :	1 555 117,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	265 151,56
Fonctionnement :	1 162 116,23
Résultat global :	1 427 267,79

DELIBERATION N°5
Affectation des résultats 2020 – Budget Commune

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	280 837,38
- un excédent reporté de :	881 278,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 162 116,23
- un excédent d'investissement de :	265 151,56
- un déficit des restes à réaliser de :	76 000,00
Soit un excédent de financement de :	189 151,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 162 116,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 162 116,23
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	265 151,56

DELIBERATION N°6
TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Après avoir pris connaissance des taux d'imposition votés en 2020

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour 2021 les taux appliqués en 2020 soit :

✓	Taxe d'habitation :	11.89
✓	Taxe foncière du bâti :	6.90
✓	Taxe foncière du non bâti :	17.64

DELIBERATION N°7
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 1 435 228,12

Recettes : 1 511 228,12

Fonctionnement

Dépenses : 1 817 302,60

Recettes : 1 817 302,60

		Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	1 511 228,12	(dont 76 000,00 de RAR)
Recettes	:	1 511 228,12	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	1 817 302,60	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 817 302,60	(dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION N°8
VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DES VERSANNES 2021

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 528 886,60

Recettes : 528 886,60

Fonctionnement

Dépenses : 650 110,64

Recettes : 650 110,64

Four rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	528 886,60	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	528 886,60	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	650 110,64	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	650 110,64	(dont 0,00 de RAR)

A l'issue de ces votes, Mme BAILLEUL quitte la séance.

DELIBERATION N°9
Vote des subventions 2021

Les subventions accordées en 2020 sont rappelées au Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, vote pour l'année 2021 les subventions suivantes :

Association des parents élèves – St-Pierre	150 €
Comité des fêtes – St-Pierre	3 000 €
A.C.C.A. – St-Pierre	150 €
St-Pierre Culture Loisirs	150 €
Les Amis de St-Pierre	125 €
Amicale des Anciens Elèves – St-Pierre	125 €
A.D.M.R. Région de Civray	300 €
Maison des familles Hôpital de Poitiers	80 €
Fonds solidarité logement	75 €
FSE collègue Camille Claudel	100 €
Asso Française des Sclérosés en plaques	100 €
Les mille couleurs	150 €
TOTAL	4 505 €

Concernant les subventions sollicitées par les clubs sportifs de Civray, le Conseil Municipal décide d'accorder 15 € par enfant de moins de 16 ans domicilié dans la commune de St Pierre d'Exideuil.

DELIBERATION N°10
PLAN DE RELANCE POUR LE NUMERIQUE

Dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet dédié au numérique pour l'éducation.

Celui-ci va permettre aux communes qui souhaitent s'équiper en matériel numérique de pouvoir profiter d'un subventionnement pouvant aller jusqu'à 70% des dépenses engagées. Cette subvention pourra profiter à la fois aux investissements pour la mise en conformité des réseaux, à l'équipement du socle numérique de base des écoles mais également pour le financement de services et ressources numériques.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le maire à adhérer à ce plan de relance pour le numérique et à déposer la demande sur le portail dédié.

DELIBERATION N°11
Gestion de la compétence « fourrière animale »

VU le code général des Collectivités Territoriales et les articles L. 5211-4-1 et L 5214-16
VU l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération 2 du 25 juin 2018 définissant les nouveaux statuts applicables au 1er janvier 2019 pour la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

CONSIDERANT que la capture des animaux errants est toujours une difficulté pour les maires et lors de plusieurs réunions communautaires nous avons évoqué le principe que la communauté de communes puisse mener une réflexion sur la mise en place d'une convention de gestion avec les communes pour la « fourrière animale » du civraisien en Poitou.

CONSIDERANT que les communes n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre à leur échelle un service de fourrière animale et que la Communauté de Communes pouvait mettre en place un mode de gestion faisant qu'à la fois la Communauté pouvait intervenir en l'absence d'intérêt communautaire, négocier globalement pour l'ensemble des communes tout en se substituant à elles.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion et tout document utile à intervenir avec la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour l'exercice de la compétence fourrière animale conformément au projet annexé à la présente délibération.
- De préciser que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société qui sera choisie.

DELIBERATION N°12
Tarifs locations des salles

Après avoir pris connaissance des prix actuels et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de locations pour la salle polyvalente et la salle du cèdre en 2021.

Cependant, il décide de limiter les locations aux associations dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

SALLE POLYVALENTE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
MANIFESTATIONS PAYANTES (Noël / 1 ^{er} de l'an)	- 1 jour - 2 jours - La soirée	150 € 240 € 400 €
BANQUETS MARIAGES Habitants commune	≤ 50 pers 50 à 100 pers ≥100 personnes	160 € 210 € 270 €
BANQUETS MARIAGES ASSOCIATIONS Personnes extérieures	≤ 50 pers 50 à 100 pers ≥100 personnes	245 € 300 € 355 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES -hors commune -toutes associations communales	(à partir de la 3 ^{ème} location/an)	160 € 110 €
REUNIONS VINS D'HONNEUR	- organisateur local -organisateur extérieur	110 € 150 €
Location Prolongée		60 €
Location Horaire		25 €
Location Vaisselle	Par personne	0,65 €
Forfait lave-vaisselle		35 €
Caution Micro portable		300 €

REMBOURSEMENT VAISSELLE MANQUANTE

- 1 verre ou 1 tasse	1,30 €
- 1 assiette	3,50 €
- 1 couvert	0,85 €
- 1 plat inox (40 cm)	10,00 €
- 1 plat inox (60 cm) – 1 saladier	12,00 €
- 1 corbeille à pain – 1 légumier	10,00 €
- 1 pichet	4,00 €

SALLE DU CEDRE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
REUNIONS-VINS D'HONNEUR REPAS FROIDS Habitants Commune	1 jour	90 €
Personnes extérieures (Vraiment en cas de problème de salle de dernière minute)	1 jour	130 €
LOCATION HORAIRE		10 €

DELIBERATION N°13
Tarifs concessions cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

Après avoir pris connaissance des prix appliqués et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel pour 2021. Le prix du m2 de terrain des concessions pour inhumation reste à **25 €** pour les concessions trentenaires et à **40 €** pour les concessions cinquantenaires. Les tarifs seront donc :

Concessions trentenaires	25 € le m2
Concessions cinquantenaires	40 € le m2
Columbarium : la case pour 15 ans	350 €
Columbarium : la case pour 30 ans	550 €
Le caveau cinéraire pour 15 ans	180 €
Le caveau cinéraire pour 30 ans	330 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	50 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres après passage en caveau ou en columbarium	GRATUIT

Séance levée à 12h10